



**Courseulles**  
*La station bien-être sur-Mer*

**DECISION N° D2024-047**

**MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE – ACCOMPAGNEMENT RELATIF AU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON DE LA MER – DESIGNATION DE SELARL CONCEPT AVOCATS REPRESENTEE PAR ME AGOSTINI**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu la délibération n° 20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire,  
Considérant les enjeux du projet de réhabilitation de la Maison de la Mer et la nécessité de conseiller et d'accompagner les décisions,

**DECIDE**

- De s'associer l'assistance de Maître AGOSTINI de la SELARL CONCEPT AVOCATS sise 12 avenue Maréchal Montgomery 14000 CAEN afin de conseiller et d'accompagner les décisions de la municipalité,
- De signer la convention d'honoraires d'avocat fixant les modalités d'assistance juridique jointe. Les crédits sont inscrits au budget général Ville.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Courseulles sur Mer, le 12 juillet 2024

Signé le 15.07.2024

Publié le 15.07.2024

LE MAIRE



Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture  
014-211401914-20240715-D2024-047-AI  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024